

EMISSIONS ZERO

Société Coopérative agréée
En abrégé : SC agréée

À 5000 Namur, Rue Nanon 98

Numéro d'entreprise : 0888.239.292

Assemblée générale extraordinaire - Modification des statuts – Modification de l'objet – Coordination des statuts

Le/la soussigné(e) :

Propriétaire de actions.

Constituent pour mandataire :

- **Joseph FRANCOIS**

À qui il/elle confère tous pouvoirs aux fins de le/la représenter à l'assemblée générale de la SC agréée « EMISSIONS ZERO », qui se tiendra en l'étude du notaire Michel COËME, à 4420 Saint-Nicolas (Tilleur), rue Ferdinand Nicolay, 700, dont il/elle déclare avoir reçu le projet d'acte authentique et dont l'ordre du jour est le suivant :

1. Adapter la forme légale et le capital de la Société à la forme correspondant à la Société coopérative agréée comme entreprise sociale ;
2. Maintenir le compte de capitaux propres statutairement indisponible ;
3. Mettre à jour les statuts pour les mettre en concordance avec le Code des Sociétés et des associations après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration ;
4. Modifier l'objet pour correspondre aux exigences pour être reconnu en tant que Communauté d'Énergie Renouvelable (CER) ;
5. Adapter l'organisation des Assemblées Générales en distanciel, et intégrer certains moyens numériques dans la gestion de la coopérative (signature)
6. Modifier les statuts pour permettre l'agrément comme entreprise sociale ;
7. Adopter de nouveaux statuts sur base des résolutions qui précèdent ;
8. Prévoir les procurations et pouvoirs nécessaires pour mettre en exécution les décisions prises lors de cette Assemblée Générale.

Le/la mandataire peut notamment :

- assister à toute autre assemblée générale ayant le même ordre du jour au cas où la première assemblée ne pourrait valablement délibérer ;
- prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter, au nom du/de la soussigné(e), toutes propositions ou décisions se rapportant à l'ordre du jour ;
- aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes des présences, élire domicile, substituer et, en général, faire le nécessaire.

Fait à, le

Signature

(Faire précéder la signature de la mention « Bon pour pouvoir »).